

## La Franc-maçonnerie et la Xénophobie

Nous avons choisi de traiter ce thème selon deux approches distinctes :

- 1) Les Xénophobes et la Franc-maçonnerie
- 2) Le comportement du Franc-maçon face à la xénophobie

Les attaques dont la Franc-Maçonnerie fût l'objet de tout temps et au XX e siècle de la part d'organisations et de partis racistes peuvent être considérés comme une forme de xénophobie à son encontre.

Le message de la Franc-Maçonnerie qui se veut universel est l'antithèse même de la xénophobie qui elle voue une hostilité systématique aux étrangers. Il est possible que la contestation de la Franc-Maçonnerie tant dans sa forme que dans ses fondements par les groupes racistes s'explique par son programme universaliste. La Franc-Maçonnerie, héritière des bâtisseurs de cathédrales trouve son origine chez les Francs-maçons opératifs d'avant 1723. Ce programme qui forme la base de la Franc-maçonnerie spéculative trouve ses fondements dans les « Anciens Devoirs de 1723 » des pasteurs Anderson et Désaguliers, appelés également « Les Obligations d'un Franc-maçon de 1723. Ces derniers ont donné à la Maçonnerie de Saint-Jean, appelée Franc-maçonnerie moderne ses bases morales et spirituelles.

Le phénomène raciste qui a pris son essor à la fin du XIX e siècle et au cours du XX e siècle s'est naturellement attaqué à la Franc-Maçonnerie. Au début du XX e siècle, une campagne anti-maçonnique est menée par William Vogt (fils de l'éminent professeur Carl Vogt), député au Grand Conseil – sans que nous puissions affirmer qu'il se basait sur des considérations xénophobes. Ce député dépose une loi visant à récuser les juges appartenant à une société secrète. Le 18 octobre 1904, Georges Favon défend avec brio la Franc-maçonnerie devant le parlement et obtient le rejet définitif de cette loi.

En 1930, une nouvelle campagne anti-maçonnique est orchestrée par Georges Oltramare, chef de file de l'Union nationale, mouvement d'extrême droite, qualifié de fascisme genevois. Ici, le lien avec la xénophobie est évident, puisque le programme de ce mouvement visait principalement les Juifs et les Francs-maçons. Il va fortement perturber la vie des Loges genevoises. En 1934, l'ex-colonel Fonjallaz lance une initiative populaire anti-maçonnique à l'échelon national. Le 28 novembre 1937, elle est soumise en votation populaire, mais elle est repoussée par 515'000 citoyens contre 235'000 qui se prononcent en sa faveur. Seul le très catholique canton de Fribourg l'accepte. Lors d'un interrogatoire réalisé ultérieurement, l'ex-colonel Fonjallaz reconnaît avoir reçu de l'Italie fasciste de Mussolini la somme de 1,2 million de lires pour soutenir son action contre la Franc-maçonnerie suisse. Ainsi, l'Italie finançait l'extrême droite suisse dans son combat contre « l'influence des forces judéo maçonniques », thème aussi répandu dans l'Allemagne nazie.

Face à ces déchaînements xénophobes qui ne visaient pas uniquement la Franc-Maçonnerie, mais aussi les Eglises chrétiennes, on peut se demander s'il y a eu une solidarité entre les victimes des mouvements xénophobes ? Force est de constater que l'hostilité de l'Eglise, notamment catholique, contre la Franc-maçonnerie est antérieure à l'émergence des théories et des mouvements racistes. Dès la création des premières Loges, l'Eglise catholique romaine les a condamnées, sans les connaître, ou en pensant peut-être à tort trop bien les connaître. On peut comprendre qu'une société fermée, discrète, dans laquelle on entre par cooptation, déclenche de la suspicion, voire de la discrimination. Dès le XVIII e siècle, les différents papes fulminent des anathèmes contre la Franc-Maçonnerie. Après la Révolution française, l'Eglise catholique se sent encore davantage menacée par ses nouveaux ennemis que sont le Maçonnisme, le Libéralisme, puis ensuite le Nationalisme. Pour le Vatican, ce sont les sociétés secrètes qui forment le fer de lance de l'anticléricalisme. Au temps de Léon XIII (1878-1903), de nouvelles encycliques condamnent le Maçonnisme qui est perçu par les cardinaux avec le plus grand effroi.

La condamnation de la Franc-maçonnerie par l'Eglise se poursuivra tout au long du XX e siècle, malgré le fait que l'Eglise devienne la cible des fascismes, au même titre que la Franc-Maçonnerie.

Mais l'hostilité à la Franc-maçonnerie n'est pas le seul fait de l'Eglise catholique.

A Genève, peu après la création en 1736 de la Loge « La Société des Maçons libres du Parfait Contentement » par l'anglais Georges Hamilton, le Consistoire de l'Eglise réformée intervient auprès des autorités civiles pour interdire cette société sur le territoire de la République genevoise. L'interdiction sera assouplie ensuite en précisant qu'aucune personne de Genève, soit : citoyens, bourgeois, natifs ou habitants ne pourra en faire partie.

Après ces exemples présentant l'hostilité des xénophobes à la Franc-maçonnerie, nous devons aussi nous poser la question de savoir si l'appartenance à la Franc-maçonnerie nous met à l'abri de la xénophobie ? Force est de constater qu'au sein des Eglises chrétiennes, qui reprennent pourtant un message universaliste, des mouvements intégristes et xénophobes voient le jour. Il en est de même au sein des Loges. Cela s'explique par le fait que la haine de l'étranger peut se développer en chaque être humain pour différentes raisons. L'appartenance à la Franc-maçonnerie et le respect de son message doivent nous permettre d'écarter ce péril. Les Obédiences qui composent la Franc-maçonnerie se réfèrent toutes au Grand Architecte de l'Univers, mais ont parfois des attitudes « xénophobes » les unes envers les autres.

A l'aide de notre Code de 1723, de nos rituels, nous disposons des outils nécessaires pour écarter la tentation xénophobe et rassembler les Maçons pratiquant le Maçonisme de cette chaîne d'Union que nous voulons Universelle.

Abordons maintenant le sujet par l'intérieur, le Franc-maçon par rapport à la xénophobie.

Selon le Petit Larousse : « du grec Xenos, étranger et Phobie, effroi, aversion très vive, peur instinctive. Hostilité systématique à l'égard des étrangers, de ce qui vient de l'étranger.

Nous laisserons de côté l'aspect « spécialistes médicaux » qui traitent toutes phobies comme une maladie de la personnalité pour développer le thème de l'hostilité par rapport à « celui qui dérange » qui retiendra notre attention.

Trois extraits du code maçonnique : « Aime ton prochain » « Laisse parler les hommes » « Respecte l'étranger voyageur, aide-le, sa personne est sacrée pour toi.

Trois extraits des principes maçonniques généraux de la GLSA : Art. II « ...tous les hommes...sont nés avec les mêmes droits et les mêmes devoirs » Art. III « L'Alliance maçonnique a pour but le développement moral de ses membres et la pratique des principes humanitaires » Art. VII « L'Alliance admet dans son sein des hommes libres et de bonnes mœurs....sans distinction de croyance, de nationalité... »

Le code comme les principes nous donnent les clés concernant l'attitude que devrait observer le Franc-maçon face à la xénophobie. Qu'en est-il en réalité ? Prenons l'exemple de nos enquêtes et ballottages. A la première « différence » significative marquée par le profane sollicitant une admission en nos rangs nous voilà soupçonneux voire suspicieux, discutant sur les qualités, si nous en trouvons, disséquant les défauts que nous n'aurons pas manqués de constater. Cette attitude est normale face à un inconnu. Il fait peur et nous avons pour mission de nous assurer qu'il ne troublera en rien l'ordre établi dans la Loge.

Pourtant, les questions essentielles que nous devons nous poser ne sont-elles pas : Que peut apporter la Franc-maçonnerie à cet homme dans le cadre de son évolution personnelle ? Que peut apporter cet homme à la Franc-maçonnerie ? En quoi consistera notre enrichissement moral et spirituel mutuel ?

Autre exemple, tiré de l'actualité profane : le port du voile dans nos écoles. Notre Société a fait supprimer tout signe religieux à l'intérieur des écoles laïques, comme par exemple la croix. Partant d'un principe égalitaire, le voile, en tant que signe extérieur d'appartenance à une religion est de ce fait également interdit. Quelques questions que nous devons légitimement nous poser : « Sommes-nous capable d'accepter une différence même si elle n'interfère en rien notre sphère privée ? » « N'est-ce pas donner trop d'importance à la différence ? » « Le premier interdit était-il adéquat ? »

Finalement, il ne s'agit pas d'un débat pour ou contre des attributs religieux, mais bien d'un combat mené par l'autorité légitimement reconnue contre des idéologies religieuses promulguées par ce que nous appelons des intégristes.

Cet exemple quelque peu provocateur n'a d'autre but que de nous amener à nous demander comment concrètement dans cette situation comme dans une multitude d'autres, dans notre discours ou attitude quotidienne, appliquons-nous le code ou les principes maçonniques de la GLSA ?

Ethnie, différence et ignorance, trois mots dans lesquels se trouvent tous les ingrédients pour alimenter la peur, celle qui engendre la xénophobie. Un des remèdes n'est-il pas l'instruction mutuelle ?

Bien que de nombreux aspects du sujet n'aient pas été abordés, tentons de tirer un parallèle entre la première et la deuxième partie de notre planche tracée. En effet, le monde profane retiendra au minimum deux éléments déterminant sur le regard qu'il porte sur la Franc-Maçonnerie.

1.- Le Secret. Cette notion fait peur et nous sommes incapables de la traduire autrement que par discrétion ou vécu incommunicable. Partant du principe que ce qui fait peur favorise toute forme de xénophobie, devons nous remettre en cause cette notion ou en accepter les conséquences ?

2.- Le comportement et les prises de position des Francs-Maçons. De notre attitude dans la vie de tous les jours et des messages véhiculés par les Francs-maçons dépend l'épanouissement ou la disparition de notre Ordre. Sommes-nous assez fort intérieurement pour nous découvrir face au monde profane en respectant nos enseignements ?

La réponse à la dernière question donne t'elle la clé à la question précédente ?

**Tolérance et Fraternité / mars 2005**